

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la résolution Philippe Jobin et consorts au nom du Groupe UDC –
Pour préserver les emplois et garantir la liberté des Vaudoises et des Vaudois (21_RES_5)**

Rappel de l'intervention parlementaire

La présente résolution demande que le Conseil d'Etat présente la planification de la réouverture des cafés-restaurants, des commerces non-essentiels et des lieux culturels immédiatement après la levée des restrictions fédérales en la matière.

Les différents indicateurs liés à la situation sanitaire (taux d'infection, taux de reproduction, taux d'hospitalisation notamment) permettent d'envisager l'allègement des contraintes fédérales, notamment l'interdiction d'exploiter les cafés-restaurants, les commerces non-essentiels et les lieux culturels. Le Grand Conseil demande que le Conseil d'Etat présente une planification publique permettant aux acteurs concernés d'anticiper leur réouverture de la meilleure manière possible.

Pour préserver les emplois

De très nombreux emplois sont en sursis dans notre canton en raison des contraintes fédérales. Aux yeux des députées et des députés, la préservation de l'emploi est une préoccupation prioritaire du pouvoir politique et estime qu'une planification claire, transparente et publique permet de préserver au mieux les emplois.

Pour la liberté des Vaudoises et des Vaudois

La fermeture des lieux culturels affecte la liberté des Vaudoises et des Vaudois, la vie familiale et amicale ainsi que l'occupation du temps libre et l'enrichissement culturel des femmes et des hommes qui vivent dans notre canton. Aux yeux des députées et des députés, la liberté des Vaudoises et des Vaudois, moyennant des plans de protection, de visiter des lieux culturels est une préoccupation prioritaire du pouvoir politique et estime qu'une planification claire, transparente et publique permet de rétablir la liberté pour chacune et chacun d'occuper son temps libre comme il l'entend.

Réponse du Conseil d'Etat

La présente résolution a été déposée en février 2021, soit en pleine crise sanitaire due à la pandémie du COVID-19, qui a amené le Gouvernement vaudois à devoir prendre la douloureuse décision de fermer les commerces non essentiels et les lieux culturels. L'année 2021 avait effectivement débuté sous l'empire de l'état de nécessité, arrêté par le Conseil d'Etat en novembre 2020. Cependant, à partir de fin février 2021, le Conseil d'Etat a progressivement mis en place des mesures d'allègements, qui ont conduit à une réouverture totale des commerces, restaurants, lieux culturels et de loisirs depuis lors.

La présente résolution est en conséquence devenue sans objet.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 décembre 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier a.i. :

F. Vodoz